Image not found or type unknown

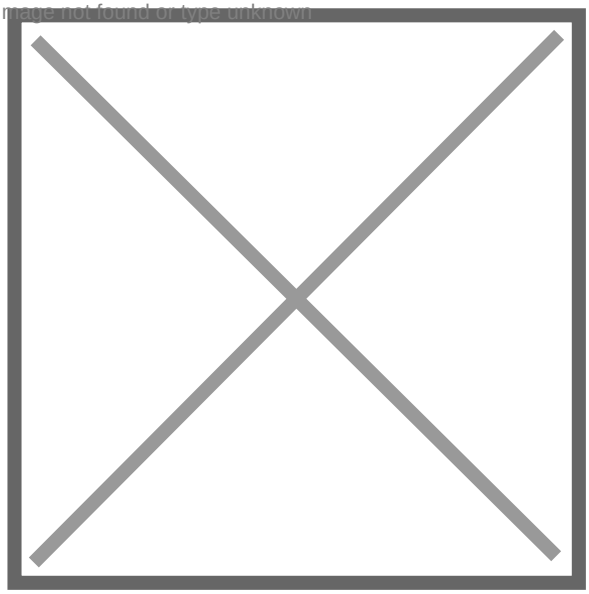

Procédure pour l'incompetence du tgi

Par **lilou65**, le **31/01/2008** à **08:55**

BONJOUR?

j'aimerai savoir quelle est la procédure pour déclarer incompétent un juge du TGI par un défendeur ?je sais qu'il faut faire le déclinatoire de compétence ai je raison ?

est-il possible qu'un juge rende un jugement sans que le défendeur soit présent ?
qu'en est il si l'avocat est du défendeur est présent et le défendeur non ?

Si le demandeur assigne le défendeur dans un Tgi et après quelques jours si il croit s'etre trompé peut-il réassigné le défendeur dans un autre TGI. Si oui comment fait-il ?

MERCI

Par **jeetendra**, le **31/01/2008** à **10:55**

bonjours, demandez au juge du tribunal de grande instance de se prononcer sur sa propre competence, d'autant plus que c'est à lui de soulever ce moyen d'office et de se prononcer dessus, cordialement

Par **lilou65**, le **31/01/2008** à **14:04**

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés